

LE CDAD, QUEL EST SON RÔLE?

Le CDAD assure le service public de l'aide à l'accès au droit dans le département et à ce titre a pour mission de mettre en place des structures ouvertes à tous qui permettent de bénéficier:

- ✓ d'une information juridique générale sur les droits et les obligations et d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en oeuvre
- ✓ d'une aide dans l'accomplissement de démarches juridiques et administratives
- ✓ de consultations juridiques gratuites.

LE CDAD, QU'EST-CE-QUE C'EST?

Le CDAD est un groupement d'intérêt public (GIP) doté de la personnalité morale, placé sous la présidence du Président du Tribunal de Grande Instance du chef-lieu du département.

Il a été créé dans l'Aude en 2002.

Sont membres du CDAD de l'Aude:

- ☞ le Président et le Procureur de la République du TGI de Narbonne
- ☞ le Préfet du département
- ☞ le Conseil départemental
- ☞ l'Association des maires de l'Aude
- ☞ les ordres des avocats des Barreaux de Carcassonne et de Narbonne
- ☞ les CARPA de Carcassonne et de Narbonne
- ☞ la chambre départementale des notaires
- ☞ la chambre départementale des huissiers de justice
- ☞ le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)
- ☞ l'Union départementale des associations familiales (UDAF).

Le Procureur de la République du TGI de Carcassonne est commissaire du gouvernement du CDAD.

Chacun participe à l'action du CDAD, soit en numéraire soit en nature.

La Mairie de Carcassonne participe également au fonctionnement du CDAD.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE L'ACCÈS AU DROIT DE L'AUDE

*Vous rencontrez un problème
d'ordre juridique ou administratif?*



VOUS ACCUEILLE
GRATUITEMENT

Palais de justice
28, boulevard Jean Jaurès
11000 CARCASSONNE

04.68.47.00.00

LES PERMANENCES DU C.D.A.D DE L'AUDE

Permanences téléphoniques

04.68.47.00.00

un répondeur vous indique quotidiennement la date de la prochaine permanence téléphonique

ou

06.01.20.14.18

Permanences d'accueil

CARCASSONNE

Au Tribunal de Grande Instance

28 boulevard Jean Jaurès

Mardi de 9 heures à 12 heures

Jeudi de 14 heures à 16 heures 30

ET

Au Centre social La Rosaie

25 bis avenue du Général Leclerc

2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois

de 9 heures à 12 heures

LIMOUX

A l'Espace des Fécos

(à côté de l'Office du tourisme)

1^{er} et 3^{ème} lundis du mois

de 14 heures à 17 heures

CASTELNAUDARY

Au Palais de justice

Square Victor Hugo

2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois

de 14 heures à 17 heures

PORT-LA-NOUVELLE

Au Lieu Ressource insertion littoral

222 rue de la Mairie / 04.68.40.37.45

Tous les mercredis

de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

L'ACCÈS AU DROIT DANS L'AUDE

Consultation gratuites d'avocats:

◆ CARCASSONNE

Au Palais de justice sur rendez-vous pris auprès du Conseil départemental de l'accès au droit, dans la limite des places disponibles ET si votre demande nécessite une consultation.

◆ NARBONNE

A la Maison de la justice et du droit le mercredi matin et le jeudi après-midi, sur rendez-vous pris au 04.68.90.31.54.

◆ PORT-LA-NOUVELLE

Au Centre communal d'action sociale (CCAS) sur rendez-vous pris au 04.68.40.30.23.

Consultations gratuites de notaires:

A **CARCASSONNE** (04.68.25.67.08), **NARBONNE** (04.68.90.31.54) et **CASTELNAUDARY** (04.68.60.14.59) sur rendez-vous.

Consultations gratuites d'huissiers de justice:

A **CARCASSONNE**, sur présentation d'un bon de consultation remis par l'agent du CDAD.

La **Maison de la justice et du droit de NARBONNE** organise également des permanences d'accueil du public gratuites sur rendez-vous.

Maison de la justice et du droit

Maison des services

1, avenue de la Naiade

11100 Narbonne

04.68.90.31.54